



Dispositions d'exécution pour les Championnats de match décentralisés à la carabine et au pistolet 10m sur appui

Edition 2026/2027 - Page 1

Doc.-N° 2.50.02 f

La section Tir sur appui édicte les dispositions d'exécution (DE) suivantes pour les Championnats de match décentralisés Carabine et Pistolet 10m sur appui (CMDA):

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Objectif

Les CMDA offrent aux personnes intéressées la possibilité de tirer les programmes des Maîtrises de Tir sur appui tout en respectant les conditions requises pour la participation aux Championnats suisses de tir sur appui (CSA) dans les disciplines Carabine et Pistolet 10m.

2. Bases

- 2.1 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 2.2 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

3. Période de tir

Ces concours peuvent avoir lieu du 1^{er} octobre 2026 au 22 janvier 2027.

4. Droit de participation

4.1 Participation

Ce concours est soumis à l'obligation de la licence. Tous les participants doivent être titulaires d'une licence pour le tir sur appui de la discipline en question. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte et intégrale des données de leurs membres dans SAT/FST-Admin.

4.2 Ressortissants étrangers

Les ressortissants étrangers peuvent tirer le CMDA 10m et ont droit à la distinction. Ils **ne peuvent toutefois concourir** lors des Championnats suisses. Sur demande spéciale, ils peuvent toutefois y participer en tant qu'invités (ou MQS), à condition que le nombre de cibles disponibles le permettent. Dans un tel cas, ils sont mentionnés séparément en tant qu'invités dans le palmarès (sans classement, ni médaille).

Selon l'article 2, paragraphe 4 des RTSp, Règles pour les participants (Doc. N° 1.10.4025), les citoyens de la Principauté de Liechtenstein sont traités comme des Suisses (ne sont donc pas considérés comme des étrangers).

4.3 Classes d'âge / catégories

Les participants sont répartis dans les classes d'âge / catégories suivantes:

- Séniors 46 - 59 ans (1981 - 1968)
- Vétérans 60 - 69 ans (1967 - 1958)
- Seniors-vétérans à partir de 70 ans (1957 et plus âgés)

5. Organisation

5.1 Inscriptions et commandes du matériel

Les inscriptions et les commandes du matériel doivent être saisies sur la [plateforme électronique de la FST \(https://score.swissshooting.ch\)](https://score.swissshooting.ch). Toutes les sociétés et les Associations membre reçoivent un identifiant par courriel. Le délai d'inscription échoue le **22 janvier 2027**.

5.2 Cibles à marquage électronique

Des autocollants de contrôle sont remis aux sociétés qui tirent sur des cibles à marquage électronique (Sius et Polytronic). Ces autocollants sont numérotés et doivent être utilisés pour chaque tireur dans leur ordre chronologique.

Les autocollants de contrôle doivent être apposés sur les bandes des imprimantes de façon telle que les premiers coups de concours y soient sur-imprimés et bien visibles.

Il y a lieu de choisir le programme correspondant à l'arme de sport et à la discipline.

Les noms des tireurs doivent être inscrits sur les bandes de résultats.

5.3 Cibles électroniques Meyton

Le logiciel «Solution de feuille de stand» (MemAss, Match-Keys, etc.) n'est plus nécessaire – n'importe quel logiciel de la société Meyton peut donc être utilisé sur les installations.

L'impression des résultats de chaque participant doit contenir les informations suivantes (imprimées à partir du système, p. ex. dans le cadre du programme annuel, ou complétées manuellement):

- Nom, prénom, année de naissance, n° de licence.
- Désignation de la société selon SAT/FST-Admin (n° de la société)
- Désignation du concours
- Résultat
- Date, heure de tir

5.4 Préposé au CMDA

Ignaz Juon, Les Prés d'Auvergne 133, 2536 Plagne

Mobile: 079 463 30 68 E-Mail: ignaz.juon@swissshooting.ch

5.5 Responsables CMDA 10m

- **CMDA Carabine 10m**

Daniela Gyger, Dünnernstrasse 20, 4702 Oensingen

Mobile: 079 440 97 28 E-Mail: daniela.gyger@swissshooting.ch

- **CMDA Pistolet 10m**

Jakob Duppenhaler, Zeughausstrasse 4, 3400 Burgdorf

Mobile: 079 480 52 50 E-Mail: jakob.duppenhaler@swissshooting.ch

6. Programme de tir

6.1 Nombre coup

Chaque participant tire 30 coups, en position conforme aux RTSp.

6.2 Autocollants de contrôle

Sur les cibles Pistolet 10m en carton il faut placer un autocollant de contrôle sur la 1^{ère} cible et un sur la dernière. Deux coups sont tirés sur chaque cible.

Sur les cibles Carabine 10m en carton, il faut placer un autocollant de contrôle sur la 1^{ère} cible et un sur la dernière. Un seul coup est tiré sur chaque visuel.

6.3 Jaugeage

- Carabine 10m cible 10 (évaluation au dixième)
Les cibles en carton doivent être envoyées au préposé au CMDA pour le jaugeage.
- Pistolet 10m cible 10 (évaluation au dixième)

7. Distinctions (cartes-couronnes)

Une carte-couronne d'une valeur de 10 frs est remise à partir des nombres de points suivants:

Classes d'âge	Carabine 10m	Pistolet 10m
Séniors	305.0	284
Vétérans	304.0	280
Seniors vétérans	301.0	277

8. Frais de participation

Frais de participation par participant pour toutes les classes d'âge se montent à 20 frs.

Le montant des frais de participation doit être versé dans les 30 jours suivant la facturation.

9. Saisie des résultats

Les résultats sont à saisir sur la [plateforme électronique de la FST](https://score.swissshooting.ch) (<https://score.swissshooting.ch>).

10. Renvoi du matériel

10.1 Matériel

Le matériel suivant sera retourné aux RC CMDA 10m concernés:

- les cibles Carabine 10m utilisées
- les cibles Pistolet 10m utilisées
- les fiches des résultats des cibles électroniques
- les cibles Carabine 10m inutilisées
- les autocollants de contrôle inutilisés

Le matériel manquant sera facturé.

10.2 Délai

Délai de renvoi du matériel et délai d'inscription pour les participants aux CSA: **22 janvier 2027** (timbre postal fait foi, envoi A-Prioritaire) au plus tard.

11. CSA 10m 2027

Les CSA 10m auront lieu le vendredi, 26 février 2027.

Les détails seront réglés dans les DE des CSA Carabine et Pistolet 10m.

12. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE CMDA Carabine et Pistolet 10m de la saison 2025/2026 du 8 avril 2025;
- ont été approuvées par la division Carabine 10/50m le 30 mars 2026;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Caroline Weber-Widmer	Ignaz Juon
Cheffe de la Division	Préposé au
Carabine 10/50m	CMDA